



Accusation pour vol dans un restaurant

Par Visiteur

Bonjour,

Je travail dans un restaurant cela fais maintenant 11 mois.

Nous les jeunes nous venons faire les ouvertures le matin a 10H pour faire la mise en place c est a dire aspirateur poussiere etc...

le lundi 02/08/2010 j'etais d ouverture le matin je viens au restaurant malade avec maux de tete es vertiges quand je montre pour chercher l aspirateur il m arrive un malaise a 10h30 puis je tombe j'appelle mon responsable pour lui expliquer le probleme. Mon responsable arriver a 11H15 es insiste sur moi pour faire montrer les recettes du vendredi, samedi es dimanche. Apres avoir deposer les recettes je demande l autorisation pour rentrer chez moi es partir voir un medecin. J ai eu rendez vous chez le medecin a 16H il me donne un arret maladie jusqu'au 08/08/2010 inclus j'ai averti mon patron. Le mardi matin je recois un appel de mon responsable pour me demander si c est bien moi qui a fait l ouverture es qui a fait montrer les recettes alors que c est ce responsable qui etait arriver au moment de mon malaise. Aujourd'hui le 04/08/2010 on m appel pour me demander de venir au restaurant es on m accuse avoir volé la somme de 3200 euro sur les recettes que j ai fait monter alors que je suis innocent. Le directeur du restaurant de dit qu il es sure que c est moi qui a volé cette argent es de lui rembourser ou il partira porter plainte contre moi au poste de police. Comme je me sens innocent a 100% pourront t il me faire quelque chose ? doit je faire quelque chose c est a dire patir voir la police aussi ??.. Merci l attente de votre reponse veuillez recevoir mes sincereres salutations.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Comme je me sens innocent a 100% pourront t il me faire quelque chose ? doit je faire quelque chose c est a dire patir voir la police aussi ??..

Si vous n'avez pas volé cette somme vous n'avez rien à faire. Il appartient à votre patron d'apporter la preuve des accusations qu'il avance et s'il dépose plainte, la police ou la gendarmerie feront une enquête.

Cordialement

Par Visiteur

Re Bonjour,

Combien de temps je dois attendre pour connaitre la suite si mon patron a porter plainte ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

A mon avis cela va être assez rapide car s'il a déposé plainte vous allez être convoqué rapidement par les services de police.

Cordialement

Par Visiteur

Re Bonjour,

La convocation au service de police va servir a quoi ils me demanderons quoi ?

Par Visiteur

Monsieur,

Tout simplement à vous interroger sur les faits qui vous sont reprochés et à prendre une décision quant à la suite de l'affaire.

Cordialement